

**Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Réhabilitation de 6 logements
15 rue du Petit Battant - Garantie de la Ville pour le remboursement
d'un emprunt de 1 900 000 F contracté auprès de la Caisse de Prêts
aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 24 octobre 1983**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 24 octobre 1983, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 1 900 000 F que l'Office Public Municipal d'HLM a contracté, à hauteur de 1 897 225 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer la réhabilitation de 6 logements 15 rue du Petit Battant.

M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous a informés qu'il envisage de renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ce prêt pour un montant résiduel de 1 864 751,09 F et pour la durée résiduelle de 28 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec taux de progressivité des annuités : 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence la délibération du 24 octobre 1983.

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote, l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Rapporteur.